



Notre engagement: Le Développement Durable

Apparu en 1987 le concept de Développement Durable est un mode de réflexion appliqué à la croissance d'une Entreprise, qu'elle soit grande ou petite, publique ou privée.

La création de la valeur repose habituellement sur différents critères: **La Croissance, la Rentabilité et la Pérennité.**

Le Développement de l'Entreprise **doit aujourd'hui s'envisager à long terme** en intégrant à la performance économique deux concepts:

- **Le progrès social**
Le respect de l'homme et de son devenir favorisant son implication dans le développement de la structure. Dans ce sens intégrer les aspects sociaux, éthiques, de la santé et de la sécurité.
- **La préservation de l'environnement**
Les activités qui exploitent inconsidérément les ressources et détruisent l'Environnement mettent en péril les générations suivantes.

C'est une opportunité de pérennisation pour toute Structure qui souhaite mettre en avant sa volonté à penser et mettre en œuvre des solutions techniques durables dans le temps.

Le Développement Durable est un véritable engagement pour le bien de tous!

Le Guide FD X30-021 Mai 2003 (**SD 21000**) : modèle de prise en compte du Développement Durable dans la Stratégie et le Développement de l'Entreprise.



BILAN CARBONE®

Méthode développée par l'ADEME

Le BILAN CARBONE®: Optimiser vos émissions de Gaz à Effet de Serre

Les Analystes s'entendent aujourd'hui sur l'existence d'une quantité croissante d'indices témoignant d'un **réchauffement de la planète** et de **modifications du système climatique.**

Les Dirigeants politiques ont initié depuis 2005 par le Protocole de KYOTO, une **Politique de réduction des Gaz à Effet de Serre**, principaux responsables du réchauffement climatique.

L'effet de serre est un phénomène naturel qui permet un maintien de température à la surface de la Terre. S'il n'existait pas, la Terre serait inhabitable. Cependant de par l'activité humaine, cet effet s'en trouve amplifié.

Toute activité humaine, peut engendrer des gaz à effet de serre directement ou indirectement et de ce fait peut s'interresser aux Gaz à Effet de Serre qu'elle génère.

Le Bilan Carbone® est une méthode de comptabilisation des émissions de Gaz à Effets de Serre ayant les objectifs suivants:

- **Apporter un éclairage économique et environnemental** par la quantification des émissions de Gaz à Effet de Serre en équivalent Carbone,
- **Inciter les Entreprises à intégrer les enjeux Energétiques et Economiques** dans leur réflexion stratégique,
- **Mettre à disposition des ratios opérationnels** comme indicateurs de progrès réalisés,
- **Renforcer la démarche Qualité et Environnementale** de l'Entreprise.

La réalisation du Bilan Carbone® peut sous certaines conditions faire l'objet d'une prise en charge financière par l'ADEME à hauteur de 50%.

Les métiers de l'Inspection et la norme ISO 17020

Mettre en valeur sa compétence, donner confiance dans la qualité de ses prestations, valoriser son savoir-faire... sont autant de raisons pouvant conduire une entreprise à mettre en œuvre un Système de Management de la Qualité et à obtenir sa reconnaissance par le biais d'une Certification.

Dès lors que la prestation consiste à délivrer des Services d'Inspection, il s'agit également de prouver la compétence de son Personnel, mais aussi l'intégrité, l'indépendance de l'Organisme et son engagement au respect de la confidentialité.

Un Organisme d'Inspection vérifie la conformité d'un produit et/ou service. Il doit pouvoir attester de la capacité de son organisation à garantir le résultat impartial de ses inspections. Il ne s'agit alors plus de Certification mais d'Accréditation.

Cette démarche peut être volontaire, mais elle est également bien souvent imposée par la réglementation, qui peut conditionner le droit d'exercer certaines activités à une démarche d'accréditation ou de reconnaissance par un organisme tiers.



La Certification ?

La Certification ISO 9001 "Qualité" ou ISO 14001 "Environnement" par exemple atteste qu'un Système de Management est conforme aux exigences spécifiées de la norme de référence.



La norme ISO 17020 détermine les "Critères généraux pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection".

L'Accréditation ?

L'Accréditation est l'attestation de la compétence, de l'impartialité et de l'indépendance d'un Organisme certificateur, d'un Laboratoire ou d'un **Organisme d'inspection** au regard des normes en vigueur, elle permet d'établir la confiance dans les certifications et les essais effectués par tierce partie.

C'est une reconnaissance formelle de la compétence d'un Organisme à réaliser des activités spécifiques d'évaluation de la conformité.

En France, c'est le comité français d'accréditation (COFRAC) qui est désigné par le décret n° 2008-1401 du 19 décembre 2008 relatif à l'accréditation et à l'évaluation de conformité pris en application de l'article 137 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

Le Management de projet (ou "par projets")

Quelle que soit la nature de votre projet (implantation d'une nouvelle machine, nouvelle organisation, implantation sur de nouveaux marchés, ...) une manière efficace de le planifier et de le mettre en œuvre consiste à utiliser les outils du "*Management de projet*".

Il suffit de suivre quelques règles simples et de bon sens:

1. Identifier toutes les composantes du projet:

- a. Liste des actions à réaliser
- b. Evaluation des risques et des opportunités liés au projet
- c. Identification des futurs acteurs du projet (internes et/ou externes)
- d. Identification des interactions entre les différents acteurs (qui fera quoi?)

2. Evaluer les ressources qui seront nécessaires à la réalisation du projet:

- a. Humaines: compétences nécessaires, disponibilité des acteurs
- b. Matérielles: locaux, énergie, ...
- c. Financières: coût prévisionnel du projet et planification des dépenses

3. Planifier la mise en œuvre du projet:

- a. Etapes de conception et de réalisation
- b. Jalonnement du projet: prévoir des "points d'arrêt" (validation d'étape)
- c. Attribution des tâches (une action = un pilote + des ressources + une date-cible)

4. Se doter d'outils de mesure:

- a. Indicateurs d'avancement du projet (jalonnement)
- b. Indicateurs d'efficacité des actions entreprises

5. Prévoir les modifications qui ne manqueront pas d'intervenir:

- a. Evaluer l'incidence de chaque modification sur l'ensemble du projet
- b. Enregistrer toutes les modifications, ainsi que les raisons qui les ont motivées

Le § 7.3 de la norme ISO 9001:2008 (relatif à la conception et au développement) décrit un processus dont on peut largement s'inspirer.

En matière d'évaluation des risques liés au projet, la future norme ISO 31000 est présentée comme constituant un guide méthodologique faisant la synthèse des démarches d'évaluation des risques décrites par différents référentiels.

L'AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, leurs Effets, leur Criticité - ou une méthode s'en inspirant -) peut d'ailleurs constituer un outil pertinent d'analyse des risques.